

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS 81340

Séance du 22 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 décembre, à dix-huit heure quarante minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREBAS, sous la présidence de Madame Christine FARSSAC, Maire.

Étaient présents : Mme Christine FARSSAC, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, M. Albert FABRE, Mme Patricia BOUSQUET, M. Gérard PAULHE, M. Rémy MARTY, Michel CASTANHEIRA, M. Benjamin MARIETTA.

Etaient Absents : M. Charly ESPITALIER

Secrétaire de séance Benjamin MARIETTA.

Date de la convocation : 13/12/2021 Nombre d'élus : 10

Présents : 9

Date d'affichage : 13/12/2021

En exercice : 10

Votants : 10

DELIBERATION MODIFICATION ADRESSAGE

La parcelle A0541 n'ayant pas d'accès direct à la route de Cadix, il est nécessaire de nommer le chemin qui mène à la maison sur ladite parcelle.

Mme Le Maire propose de nommer ce chemin :

Chemin des Costes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION ADHESION A J.V.S CLOUD

Mme Le Maire propose la mise en place d'un nouveau logiciel « Horizon-Cloud », plus performant et accessible, pour remplacer le logiciel actuel « Horizon-online ».

« Horizon-Cloud » va coûter 388€ de plus que le logiciel actuel. Par ailleurs il est beaucoup plus performant. Nous allons pouvoir accéder à celui-ci depuis plusieurs postes, cela permettra aux secrétaires de travailler en même temps alors que cela n'est pas possible sur « Horizon-Online ».

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION PRISE EN CHARGE PAR LA MAIRIE DE LA PARTIE CIVILE DE L'AFFAIRE FABRE BOUSQUET

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal que la mairie se porte partie civile pour un soutien à l'élus agressé. Cela n'occasionne aucun coût pour la municipalité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

PROJET BATIMENT MAISON DES SERVICES

Le Conseil Municipal a discuté et pris le sentiment de chacun pour savoir si nous lançons les démarches pour la réalisation de la maison des services. Le Trésorier pense que notre capacité d'emprunt est compatible, vu que les loyers devraient couvrir les annuités.

Le vote pour lancer les démarches :

7 pour,

2 abstentions

0 contre

VALIDATION DU BULLETIN MUNICIPAL AVANT IMPRESSION

Suite à la présentation, par la commission, pour le bulletin municipal de l'année 2021 et après quelques remarques, le conseil municipal valide le bulletin.

Les nouvelles adresses seront jointes à la carte de vœux.

Dans le contexte actuel il a été décidé qu'il n'y aurait pas de cérémonie des vœux en janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Elagage des tilleuls chemin de l'Espital
- Lampadaires globes des Clauzes

FIN DU CONSEIL : 20h12